



COMMUNIQUÉ DE PRESSE 18/06/2020

SONDAGE: 84 % des Français sont en faveur d'une stricte protection du loup

En plus de la mort d'un ours dans les Pyrénées récemment, 16 loups ont déjà été tués depuis le début de l'année 2020 (sur un quota de 90 loups) et un autre braconné, sans oublier les 98 individus abattus en 2019. Selon l'Office français de la biodiversité, le taux de survie des loups est en baisse... Pourtant, selon un sondage de février 2020, les citoyens français soutiennent la protection du loup. La Fondation Brigitte Bardot et La Fondation Droit Animal, Éthique et Sciences (LFDA) demandent au gouvernement français d'écouter la voix de ses compatriotes et de respecter la stricte protection de cette espèce.

Menée par Savanta ComRes dans 6 États membres de l'Union européenne (France, Allemagne, Italie, Espagne, Pologne et Finlande) à la demande d'Eurogroup for Animals¹, cette enquête vise à mieux comprendre les perceptions et les attitudes du public à l'égard de la protection des loups en Europe.

Dans l'ensemble, les Français interrogés soutiennent la stricte protection de *Canis lupus* (84%) et reconnaissent les bénéfices de cette espèce pour l'écosystème dans lequel elle évolue (76%), en régulant les populations des espèces proies tels que les cervidés. La majorité d'entre eux déclarent que l'abattage des loups est rarement ou jamais acceptable, que ce soit lors d'attaques sur des animaux d'élevage (57%), ou pour contrôler la taille de leur population (55%). Pourtant, le gouvernement autorise l'abattage de 17 à 19% de la population de loups sur le territoire français, soit une centaine d'individus.

Alors que des éleveurs et des chasseurs réclament encore plus de souplesse dans la gestion des populations de loups en France, 85 % des Français interrogés souhaitent que le gouvernement français et l'UE financent des équipements pour permettre aux éleveurs de protéger leurs animaux d'élevage contre les attaques de loups. En effet, 92 % des personnes interrogées estiment que les loups ont le droit d'exister dans la nature et 85 % pensent que les loups font partie de notre environnement naturel au même titre que les renards, les cerfs ou les lièvres.

82 % des Français interrogés estiment que les humains doivent trouver un moyen de cohabiter avec les loups et les trois quarts (74 %) sont d'accord pour dire que les agriculteurs et les personnes vivant dans les zones rurales devraient coexister avec les loups et autres animaux sauvages sans leur faire de mal. Des mesures de protection des animaux d'élevage contre les grands prédateurs existent et elles sont efficaces si elles sont utilisées correctement et conjointement.

¹ Fédération de 70 ONG européennes et internationales dont la Fondation Brigitte Bardot et la Fondation Droit Animal, Ethique et Sciences.

En comparaison, seuls 33 % pensent que les loups représentent un risque pour l'homme. Cependant, 59 % disent qu'ils ne sauraient pas comment se comporter s'ils rencontraient un loup. Il y a donc une nécessité criante à éduquer les citoyens sur la manière de vivre aux côtés des loups, lesquels ont disparu de notre territoire au début du XX^e siècle pour réapparaître naturellement dans les Alpes dans les années 1990.

À l'image de la stratégie de l'UE en faveur de la biodiversité à l'horizon 2030 récemment publiée par la Commission européenne, qui appelle les États membres à s'engager à ne pas détériorer la conservation des espèces protégées comme le loup ou l'ours brun, et en accord avec les attentes des Français, la Fondation Brigitte Bardot et la Fondation Droit Animal, Éthique et Sciences appellent le gouvernement à respecter strictement la protection du loup en France prévue par la directive européenne « Habitats ». Lors de sa dernière allocution, le Président de la République a affirmé vouloir une France plus écologique; mais l'écologie ce n'est pas seulement promouvoir le vélo! C'est aussi mettre en place des actions significatives en faveur des espèces protégées.

Contacts presse:

- La Fondation Brigitte Bardot : Aline Maatouk, responsable Faune Sauvage France 01.45.05.94.58 aline.maatouk@fondationbrigittebardot.fr
- La Fondation Droit Animal, Éthique et Sciences : Nikita Bachelard, chargée de relations publiques 01 47 07 98 99 communication@fondation-droit-animal.org